Consigne à
respecter :
imaginer une suite
possible positive
pour le roi de
France

Nous sommes en 1789. Les révolutionnaires viennent d'adopter un texte qui pourrait changer la vie des Français. En vous appuyant sur les documents de la fiche, vous devez imaginer un scénario qui indique quels changements sont alors **possibles** dans la vie d'un personnage... Quels choix se présentent à ce dernier ? Quelles intentions pourrait-il avoir ?...

Ce scénario doit être présenté oralement à la classe qui pourra vous poser des questions (il faudra alors préciser, se justifier...).

Vous remplirez aussi le tableau suivant pour la classe.

Document 1: la situation avant 1789:

<u>Tableau de Louis XVI en costume de sacre</u> par Joseph-Siffred (ou **l'Homme et du Citoyen :**Siffrein) DUPLESSIS, Musée national du Château de Versailles,1777 « Art. 1er. Les home



<u>Discours du roi Louis XVI, à l'ouverture du lit de justice tenu à d'autorité qui n'en émane Versailles, le 8 mai 1788 :</u> expressément.

Le roi impose au Parlement de Paris d'enregistrer (=copier dans ses registres) les décisions du roi pour que la justice les applique.

« Il n'est point d'écart auquel mon Parlement de Paris ne se soit livré de la volonté générale. Tous depuis une année.

Non content d'élever l'opinion de chacun de ses membres au niveau concourir personnellement, de ma volonté, il a osé faire entendre, qu'un enregistrement auquel il ou par leurs Représentants, ne pouvait être forcé, était nécessaire pour confirmer ce que j'aurais à sa formation.» déterminé, même sur la demande de la Nation. [...]

L'Ordre que je veux établir n'est pas nouveau [...] Il faut à un grand État, un seul Roi, une seule Loi [...] »

Document 2 : extraits de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen :

« Art. 1er. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Art. 3. Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Art. 6. La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les Citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs Représentants, à sa formation.» <u>Autres ressources utiles pour comprendre la situation initiale (le contexte) :</u>

- Voir le cours d'histoire dans le cahier sur les idées défendues par Denis Diderot et sur l'année

1789.

- Extrait de la Déclaration d'Indépendance américaine, 1776 : « Les gouvernements sont

établis parmi les hommes pour garantir ces droits, et leur juste pouvoir émane du

consentement des gouvernés. Toutes les fois qu'une forme de gouvernement devient

destructive de ce but, le peuple a le droit de la changer ou de l'abolir et d'établir un nouveau

gouvernement, en le fondant sur les principes et en l'organisant en la forme qui lui paraîtront

les plus propres à lui donner la sûreté et le bonheur. »

Le vocabulaire difficile (sens dans les documents) :

NATION : l'ensemble des sujets sous l'autorité du roi de France.

PARLEMENT : un parlement est une cour supérieure de justice. Ils ont obtenu le droit de faire

des remontrances (remarques sur les lois qu'ils étaient chargées d'appliquer).

SACRE : cérémonie religieuse pendant laquelle le roi est armé et couronné.

Acteurs	Sa situation avant 1789	Les nouveaux principes qui pourraient modifier le destin de cet acteur	Influence des Lumières ou d'autres révolutions	Scenarii « possibles » (comment le destin de cet acteur pourrait être changé par la Révolution?)
LE ROI				
UN COMMERÇANT				
UN RELIGIEUX				
UN PAYSAN				
UN OUVRIER				
UN ESCLAVE				
UN JOURNALISTE				